

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

## **SPOT TRADING**

**Dernière mise à jour:** 21.02.2024

**Ref:** 000000

### **1. Spot Trading**

- 1.1. En ayant recours au Produit de *Spot Trading*, vous reconnaisssez avoir lu, compris et accepté ces Conditions Particulières, et vous reconnaissiez et acceptez d'y être lié et de vous y conformer. Si vous ne comprenez pas et n'acceptez pas les présentes Conditions Particulières, vous ne devriez pas recourir au Produit de *Spot Trading*.
- 1.2. Le *Spot Trading* vous permet de soumettre des Ordres d'achat ou de vente sur la Plateforme Spot en ce qui concerne certaines Paires de *Trading*.

### **2. Disponibilité de la Plateforme Spot**

- 2.1. La Plateforme Spot est disponible aux heures notifiées par Binance sur le Site, la Plateforme ou aux moments tel que notifiés par Binance à l'écrit.
- 2.2. Nous pouvons périodiquement fermer la Plateforme Spot ou l'accès à la Plateforme Spot via le Site ou la Plateforme, et interrompre toute fonctionnalité ayant un caractère automatique pour les raisons suivantes :
  - 2.2.1. la maintenance urgente (y compris la maintenance non programmée) ;
  - 2.2.2. les mises à jour planifiées ou non planifiées des systèmes et des logiciels ; et
  - 2.2.3. en raison de tout autre événement qui pourrait justifier de suspendre ou de fermer la Plateforme Spot.
- 2.3. Vous reconnaissiez et acceptez que Binance se réserve le droit (sans que cela n'engage la responsabilité de Binance) de désactiver, de mettre à jour, d'annuler, de restreindre ou de modifier de quelque manière que ce soit le contenu, les composants ou les caractéristiques du Spot Trading et/ou de la Plateforme Spot.

### **3. Placement d'un Ordre ; Frais de Transaction**

- 3.1. Vous pouvez passer des Ordres par le biais d'une Instruction sur la Plateforme Spot. Lorsque vous passez un Ordre, vous devez, au minimum, spécifier les informations suivantes :
  - 3.1.1. la Paire de *Trading* ;
  - 3.1.2. si vous souhaitez acheter ou vendre l'Actif de Base ;
  - 3.1.3. le type d'Ordre ;

- 3.1.4. la valeur de l'Ordre (libellée en Actif de Base ou en Actif de Cotation) ; et
  - 3.1.5. tout paramètre supplémentaire qui serait nécessaire pour exécuter le type d'Ordre concerné ou requis par Binance.
- 3.2. Tout Ordre doit respecter les conditions suivantes:
- 3.2.1. toute limite de Transaction telle que définie dans les Conditions Générales ;
  - 3.2.2. les Conditions visées dans les **Règles de Trading** ; et
  - 3.2.3. toute autre condition, filtre ou limite imposée par Binance ou incluse dans les Conditions Générales, que ces conditions, filtres ou limites concernent les Utilisateurs, les Actifs Numériques ou la Plateforme Spot dans son ensemble.
- 3.3. Pour passer un Ordre, vous devez disposer d'un solde suffisant sur votre Compte Binance pour couvrir la valeur totale de l'Ordre et les Frais de Transaction applicables (tel qu'indiqué sur la page "**Frais de Transaction**" du Site). Si vous ne disposez pas d'un solde suffisant sur votre Compte Binance, votre Ordre sera rejeté.
- 3.4. Toute Transaction peut donner lieu à des frais de Transaction, tel qu'indiqué sur la page "**Frais de Transaction**" du Site (défini comme les "**Frais de Transaction**"). Vous autorisez Binance à déduire les Frais de Transaction directement de votre Compte Binance sans autre indication particulière.
- 3.5. Lorsque vous soumettez votre Ordre, la quantité correspondante de l'Actif Négociable est bloquée sur votre Compte Binance jusqu'à ce que l'Ordre soit Apparié, annulé ou expiré.

#### 4. Ordres au Marché

- 4.1. Les Ordres au Marché sont des Ordres Preneur ("Taker Order")
- 4.2. L'exécution d'un Ordre au Marché à un prix particulier n'est pas garantie.
- 4.3. Pour soumettre un Ordre au Marché, vous devez spécifier la Paire de *Trading* concernée ainsi que (i) soit la quantité de l'Actif de Base à acheter ou à vendre ou (ii) soit la quantité de l'Actif de Cotation que vous souhaitez dépenser ou recevoir. Une fois qu'un Ordre au Marché est Placé, il est Apparié, en tout ou en partie, avec la meilleure Offre ou Demande disponible dans le Carnet d'Ordres à ce moment-là. Si le Volume de l'Offre ou de la Demande en tête du Carnet d'Ordres n'est pas suffisante pour égaler la totalité de l'Ordre au Marché, la partie restante de l'Ordre au Marché sera Appariée successivement avec la meilleure Offre ou Demande suivante dans le Carnet d'Ordres, jusqu'à ce que (i) l'Ordre au Marché ait été entièrement exécuté ou (ii) qu'il n'y ait plus d'Offres ou de Demandes disponibles pour égaler la quantité restante non exécutée de l'Ordre au Marché et que ce dernier expire. Par conséquent, le prix auquel un Ordre au Marché est exécuté dépend de plusieurs facteurs, notamment de la liquidité et de la profondeur du marché du Carnet d'Ordres au moment où l'Ordre au Marché est Placé.

## 5. Ordres à Cours Limité

- 5.1. Un Ordre à Cours Limité peut être un Ordre Animateur (“*Maker Order*”) ou un Ordre Preneur (“*Taker Order*”).
- 5.2. Pour soumettre un Ordre à Cours Limité, vous devez spécifier la Paire de *Trading* concernée et la quantité de l’Actif de Base à acheter ou à vendre, ainsi que le prix le moins favorable auquel vous êtes prêt à acheter ou vendre (le “**Prix Limite**”).
- 5.3. Un Ordre à Cours Limité ne peut être exécuté qu'au Prix Limite ou à un meilleur prix (ci-après défini comme une “**Limite Conditionnelle**”). L'exécution des Ordres à Cours Limité n'est pas garantie (il est possible que votre Ordre à Cours Limité ne soit jamais exécuté).
- 5.4. Lorsque vous soumettez un Ordre à Cours Limité, vous pouvez également avoir la possibilité de spécifier le "temps en vigueur" (“*time in force*” en anglais ou “**TIF**”) de l'Ordre à Cours Limité, peut être défini de trois façons différentes:
  - “bon jusqu'à annulation” (“*good till cancelled*” en anglais ou “**GTC**”);
  - “immédiat ou annulation” ; (“*immediate or cancelled*” en anglais ou “**IOC**”); ou
  - “rempli ou annulé” (“*filled or cancelled*” en anglais ou “**FOK**”).

Le paramètre par défaut est GTC, qui s'appliquera à moins que vous ne spécifiez un TIF différent.

- 5.5. Une fois qu'un Ordre à Cours Limité est Placé, il est Apparié, en tout ou en partie, avec la meilleure Offre ou Demande disponible dans le Carnet d'Ordres qui satisfait à la Limite Conditionnelle, le cas échéant. Si le Volume de la meilleure Offre ou de la meilleure Demande satisfaisant à Limite Conditionnelle n'est pas suffisant pour Apparier la totalité de l'Ordre à Cours Limité GTC, la partie restante de l'Ordre à Cours Limité GTC sera Appariée successivement avec la meilleure Offre ou la meilleure Demande suivante du Carnet d'Ordres satisfaisant à la Limite Conditionnelle (le cas échéant) jusqu'à ce que la totalité de l'Ordre à Cours Limité ait été satisfaite ou qu'il n'y ait plus d'Offres ou de Demandes disponibles satisfaisant à la Limite Conditionnelle. Toute partie de l'Ordre à Cours Limité GTC qui n'a pas été exécutée à ce stade (cette période étant définie comme la “**Fin de la Phase d'Exécution**”) sera ajoutée au Carnet d'Ordres en tant qu'Offre ou Demande au Prix Limite et deviendra un Ordre Animateur.
- 5.6. Un Ordre à Cours Limité IOC fonctionne comme un Ordre à Cours Limité GTC, à l'exception du fait que toute partie de l'Ordre à Cours Limité IOC qui n'est pas remplie à la Fin de la Phase d'Exécution sera considérée comme expirée et ne sera pas ajoutée au Carnet d'Ordres.
- 5.7. Si un Ordre à Cours Limité FOK est Placé, il ne sera exécuté que s'il existe des Offres ou des Demandes disponibles qui (i) satisfont à la Limite Conditionnelle, et (ii) ont un Volume égale ou supérieure à la quantité de l'Ordre à Cours Limité FOK. Si de telles

Offres ou Demandes ne sont pas disponibles, l'Ordre à Cours Limité FOK dans son intégralité est réputé expiré et ne sera pas ajouté au Carnet d'Ordres.

## 6. Ordres Personnalisés

- 6.1. Nous pouvons mettre à disposition sur la Plateforme Spot des Ordres Personnalisés dont nous pouvons spécifier les conditions, paramètres ou restrictions.
- 6.2. Un Ordre Personnalisé peut être un Ordre Animateur ou un Ordre Preneur.
- 6.3. Pour soumettre un Ordre à seuil de déclenchement, vous devez spécifier tous les paramètres relatifs à un Ordre à cours limité, ainsi que le prix qui doit être Atteint pour Activer l'Ordre Stop Suiveur (le "**Stop Price**").
- 6.4. Pour soumettre un Ordre Stop Suiveur, vous devez spécifier tous les paramètres relatifs à un Ordre à Cours Limité, ainsi que le mouvement relatif de prix en pourcentage à partir du prix maximum ou minimum Atteint après l'Activation de l'Ordre Stop Suiveur qui déclenchera la soumission de l'Ordre à Cours Limité (ci-après défini comme la "**Différence de Suivi**"). Vous pouvez également spécifier un prix qui doit être Atteint pour que l'Ordre Stop Suiveur soit activé (le "**Prix d'Activation**").
- 6.5. Pour soumettre un Ordre OCO, vous devez spécifier tous les paramètres relatifs à un Ordre à Cours Limité, ainsi que tous les paramètres relatifs à un Ordre à seuil de déclenchement. L'Ordre à Cours Limité ainsi que l'Ordre à seuil de déclenchement qui constituent l'Ordre OCO seront soumis ensemble. Si l'Ordre à Cours Limité ou l'Ordre à seuil de déclenchement est Apparié, ou est annulé ou expire, l'autre Ordre sera automatiquement annulé.

## 7. Appariement et annulation

- 7.1. La Plateforme Spot Apparie automatiquement les Ordres Animateurs avec les Ordres Preneurs dans un Carnet d'Ordres sur la base d'un ensemble de règles prédéterminées.
- 7.2. Un Ordre Preneur est Apparié avec un Ordre Animateur ayant le meilleur prix dans le Carnet d'Ordres concerné par Priorité, le cas échéant, et, s'il n'est que partiellement Apparié avec un Ordre Animateur, il est ensuite Apparié avec le meilleur Ordre Animateur suivant par Priorité, le cas échéant. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que l'Ordre Preneur soit entièrement exécuté, qu'il expire ou que, conformément aux règles applicables au Type d'Ordre concerné, la partie non exécutée de l'Ordre Preneur soit ajoutée au Carnet d'Ordres et devienne un Ordre Animateur.
- 7.3. Vous ne pouvez annuler un Ordre que si celui-ci n'a pas encore été Apparié. Une fois que votre Ordre a été Apparié, vous ne pouvez pas modifier, révoquer ou annuler l'autorisation qui est donnée à Binance d'exécuter la partie Appariée de l'Ordre. Pour tout Ordre partiellement Apparié, vous pouvez annuler la partie non Appariée de l'Ordre. Binance se réserve le droit de rejeter toute demande d'annulation relative à un Ordre qui a déjà été soumis ou passé.

## **8. Règlement des Transactions**

- 8.1. Une fois qu'un Ordre est Apparié, il est procédé à son Règlement dès que cela est raisonnablement et commercialement possible.
- 8.2. Le Règlement est définitif et aucune Transaction ne peut être annulée sauf si:
  - 8.2.1. Binance est tenu de le faire en vertu de la Loi Applicable ;
  - 8.2.2. Binance annule la Transaction sur le fondement des Conditions Particulières ou des Conditions Générales ;
  - 8.2.3. un Ordre, le processus d'Appariement, le Règlement d'une Transaction, ou tout autre paramètre pertinent a été affecté par une Erreur Manifeste ; ou
  - 8.2.4. vous n'avez pas respecté les présentes Conditions Particulières ou les Conditions Générales.
- 8.3. En cas d'annulation du Règlement d'une Transaction, Binance sera uniquement tenu de prendre des mesures raisonnables et commercialement réalisables pour vous ramener à la position qui était la vôtre avant le Règlement. Pour éviter toute ambiguïté, Binance ne sera en aucun cas responsable des pertes indirectes (notamment les pertes de profits, d'affaires ou d'opportunités).

## **9. Contrôles sur les Ordres**

- 9.1. Binance peut imposer des limites de *trading* et de position ainsi que des contrôles sur la gestion des positions (voir notamment les limites fixées dans les [\*\*Règles de Trading\*\*](#)) ainsi que d'autres contrôles visant à atténuer et à gérer les risques de liquidité sur la Plateforme Spot, les risques opérationnels ainsi que d'autres risques. Ces différentes limites et contrôles peuvent être ajoutés à tout moment et, le cas échéant, sans préavis particulier. En conséquence, vous reconnaisez et acceptez que vous puissiez être empêché de soumettre un Ordre ou d'entreprendre d'autres démarches à certains moments si vos actions vous conduisent à dépasser une limite ou contrôle applicable à un Ordre. Vous acceptez également que nous puissions appliquer des filtres pour rejeter une Instruction que vous avez soumise et qui n'est pas conforme aux limites ou aux contrôles applicables.
- 9.2. Nous pouvons surveiller vos positions par rapport aux limites ou aux contrôles que nous imposons. Les limites que nous imposons sont destinées à notre protection et à celle des autres Utilisateurs et nous ne sommes pas responsables du contrôle ou du respect des limites imposées à vos activités de *trading* par vous-même ou par le droit applicable.
- 9.3. Vous acceptez de vous conformer à toutes les limites ou contrôles que nous imposons en vertu de la clause 9.1 et de ne prendre aucune mesure qui vous amènerait à enfreindre ces limites ou contrôles.

9.4. Afin d'assurer le respect de la Loi Applicable ou des limites ou contrôles que nous avons fixés en vertu de la clause 9.1, nous pouvons refuser de donner suite à des Instructions et/ou d'exécuter un Ordre. Nous pouvons également suspendre votre utilisation de la Plateforme, vous demander de prendre certaines mesures, ou prendre toute autre mesure que nous jugeons appropriée selon les circonstances.

## 10. **Bots de trading**

10.1. Binance peut offrir l'accès à certains "robots" de *trading*, qui permettent aux utilisateurs de passer des Ordres pour l'exécution de Transactions par le biais d'une méthodologie d'exécution pré-déterminée, en utilisant des paramètres sélectionnés par l'utilisateur et/ou prédéfinis par Binance (ci-après défini comme des "**Bots de Trading**"). Les *Bots de Trading* que Binance peut mettre à la disposition des utilisateurs comprennent notamment :

- "Spot Grid Trading" ou "Spot sur grille" en français ;
- "Time-Weighted Average Price" ("TWAP") ou "prix moyen pondéré en fonction du temps" en français ;
- "Volume-Weighted Average Price" ("VP") ou "prix moyen pondéré en fonction des volumes" en français.
- *Bots de Trading* algorithmiques ;
- "Rebalancing Bot" ou "Bots de Rééquilibrage" en français ; et
- "Spot Dollar-Cost-Average" ("DCA"). Le terme DCA désigne une stratégie d'investissement qui consiste à acquérir des actifs en investissant des sommes égales à intervalles réguliers, indépendamment du prix des actifs et/ou de l'actualité des marchés.

Sous réserve des présentes Conditions Particulières ou des Conditions Générales, un Bot de Trading continue de fonctionner conformément à vos Instructions jusqu'à ce qu'elles soient annulées, modifiées ou jusqu'à ce qu'elles soient expirées. Vous serez en mesure d'effectuer des choix sur la Plateforme concernant le sort des Actifs numériques déployés dans le cadre d'un *Bot de Trading* lorsque le fonctionnement d'un Bot de Trading est interrompu.

10.2. Vous comprenez et acceptez qu'il vous incombe exclusivement de déterminer si vous souhaitez ou non utiliser un Bot de Trading et, si tel est le cas, de sélectionner un Bot de Trading qui vous paraît approprié à la lumière de vos objectifs. Vous êtes également responsable de la définition et/ou de la confirmation des paramètres et/ou de la méthodologie d'exécution à appliquer par tout Bot de Trading que vous avez choisi d'utiliser et vous reconnaissiez que le choix de ces paramètres peut avoir un impact significatif sur les Frais de Transaction dont vous devez vous acquitter. Vous reconnaissiez et acceptez que les Transactions effectuées par l'intermédiaire d'un Bot de Trading peuvent entraîner des Frais de Transaction et que vous avez pris en

considération l'impact des Frais de Transaction sur la performance du Bot de Trading concerné. Vous vous engagez également à tenir compte des Frais de Transaction lorsque vous avez décidé d'utiliser ce Bot de Trading et de fixer les paramètres pertinents.

- 10.3. Binance n'est pas responsable de votre choix d'un Bot de Trading ou des paramètres sélectionnés et/ou de la méthodologie d'exécution, que ces paramètres aient été recommandés ou pré-remplis sur la Plateforme Spot ou non. Binance n'est pas plus responsable de l'évaluation de vos objectifs lors de la sélection d'un Trading Bot. L'utilisation d'un Bot de Trading se fait à votre discrétion et à vos risques et périls. Binance ne garantit pas les résultats d'un Bot de Trading et n'est pas responsable des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation d'un Bot de Trading. Les résultats et l'offre proposés par un Bot de Trading, ainsi que les paramètres recommandés ou par défaut définis dans ce cadre, ne constituent pas un conseil en investissement ni une recommandation quant à l'utilisation, l'adéquation ou la pertinence d'une Transaction à exécuter ou de la méthode d'exécution applicable. Vous reconnaissiez que votre utilisation d'un Bot de Trading peut être limitée par la Loi Applicable et que vous ne devez pas passer d'Ordres dans le cadre de l'utilisation d'un Bot de Trading à moins que vous n'ayez déterminé que cet Ordre soit conforme à la Loi Applicable.
- 10.4. Si Binance estime que l'utilisation d'un Bot de Trading pourrait avoir un impact sur le marché et/ou une incidence négative sur la liquidité disponible pour le produit de *trading* concerné et/ou pour garantir le respect de la Loi Applicable (notamment en réponse à une demande ou une restriction réglementaire), vous reconnaissiez et acceptez que Binance puisse mettre en œuvre certains contrôles, ce qui peut inclure l'annulation d'Ordres et/ou de Transactions résultant de l'utilisation d'un Bot de Trading et/ou la restriction de l'utilisation et/ou de la disponibilité d'un Bot de Trading pour l'exécution d'Ordres et/ou de Transactions.
- 10.5. Lorsqu'un Bot de Trading repose sur des portfolios prédéfinis basés sur des catégories d'Actifs Numériques, Binance ne garantit pas (i) l'exactitude de l'allocation des catégories d'Actifs Numériques, (ii) l'adéquation de la méthode de sélection des Actifs Numériques dans le portfolio prédéfini avec vos objectifs ou (iii) la représentativité du portfolio d'Actifs Numériques par rapport à la catégorie en cause.
- 10.6. En utilisant un Trading Bot, vous reconnaissiez et acceptez les risques énoncés dans les conditions particulières applicables aux Bots de Trading, lesquels figurent en annexe des présentes. Avant d'utiliser un Trading Bot, vous devez vous assurer que vous avez lu et pleinement compris ces risques.

## **11. Divers**

- 11.1. Sans préjudice de toute autre clause des Conditions Particulières ou des Conditions Générales, Binance est à tout moment en mesure de (i) traiter un Ordre (ii) refuser de

traiter un Ordre, (iii) suspendre, annuler, rendre caduque ou exécuter partiellement vos Ordres sur la Plateforme Spot.

- 11.2. Binance a le pouvoir exclusif de déterminer quels Actifs Numériques sont listés sur la Plateforme et peut ajouter ou supprimer des Actifs Numériques de la Plateforme à tout moment. Binance peut également modifier les règles relatives au paramétrage des Ordres, notamment la taille des ordres ainsi que le pas de cotation disponible pour chaque Actif Numérique. En ce qui concerne ces ajouts, suppressions ou modifications, Binance peut informer les utilisateurs à l'avance, mais n'est pas tenue de le faire, et Binance ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects éventuellement subis par les Utilisateurs en ce qui concerne ces ajouts, suppressions ou modifications.

## 12. Conditions générales

- 12.1. Les termes (i) figurant en majuscule dans les présentes Conditions Particulières et n'ayant pas fait l'objet d'une définition dédiée et (ii) dont une définition figure dans les **Conditions Générales**, auront la même signification dans les présentes Conditions Particulières que dans les Conditions Générales.
- 12.2. Les Conditions Particulières doivent être lues conjointement avec les **Conditions Générales**. En cas de conflit ou d'incohérence entre les Conditions Particulières et **Conditions Générales**, les Conditions Particulières prévalent.
- 12.3. Il est précisé que toute Transaction impliquant une Monnaie Fiat reste soumise aux dispositions pertinentes relatives aux Monnaies Fiat dans les Conditions Générales.
- 12.4. La section Litiges des **Conditions Générales** s'applique à tous les litiges ou réclamations liés à, découlant de ou en rapport avec les présentes Conditions Particulières notamment en ce qui concerne votre consentement aux présentes Conditions Particulières.
- 12.5. Les Conditions Particulières sont régies et interprétées conformément au droit français.

## 13. Définitions

**Activé, Activation ou Activer** désigne, s'agissant d'un Ordre Stop Suiveur, le moment à partir duquel le prix minimum ou maximum sur le Carnet d'Ordres est observé pour déterminer si un mouvement de valeur égal ou supérieur à la Différence de Suivi s'est matérialisé, c'est-à-dire (i) dans le cas où aucun Prix d'Activation n'est spécifié, le moment où l'Ordre Stop Suiveur est Placé, ou (ii) dans le cas où un Prix d'Activation a été spécifié, le moment où ce Prix d'Activation est Atteint dans le Carnet d'Ordres.

**Prix d'Activation** désigne le prix d'activation tel que défini à l'article 6.4.

**Demande** désigne un Ordre dans le Carnet d'Ordres de vendre une certaine quantité de l'Actif de Base à un prix spécifié libellé dans l'Actif de Cotation.

**Actif de Base** (en anglais, “*base asset*”) désigne le premier Actif Négociable indiqué dans une Paire de *Trading*, c'est-à-dire l'Actif Négociable négocié dans le Carnet d'Ordres.

**Offre** désigne un Ordre dans le Carnet d'Ordres d'acheter une certaine quantité de l'Actif de Base pour un prix spécifié libellé dans l'Actif de Cotation.

**Ordre Personnalisé** désigne tout Type d'Ordre offert sur la Plateforme Spot, qui comprend des caractéristiques ou des paramètres supplémentaires par rapport à un Ordre au Marché ou à un Ordre à Cours Limité, ou qui intègre un élément de conditionnalité dans la passation des Ordres, comme par exemple les Ordres OCO, les Ordres à seuil de déclenchement et les Ordres Stop Suiveur.

**Fin de la Phase d'Exécution** a la signification donnée à ce terme à l'article 5.5.

**Plateforme Spot** désigne la plateforme de négociation d'Actifs Numériques opérée par Binance et accessible à l'adresse <https://binance.com/fr>.

**Frais de Transaction** a la signification donnée à ce terme à l'article 3.4.

**Monnaie Fiat** désigne toute monnaie nationale, supra-nationale, émise par un gouvernement ou une banque centrale, ainsi que toute autre obligation monétaire libellée dans cette monnaie et qui ne présente pas les caractéristiques d'un Actif Numérique.

**FOK** désigne une modalité de passation d'un Ordre tel que visée à l'article 5.4. “FOK” est l'abréviation de “**Fill or Kill**” en anglais, qui peut être traduit “rempli ou annulé” en français, pour désigner le fait qu'un Ordre ne puisse être passé que si ses conditions d'exécution sont remplies, à défaut de quoi il serait annulé.

**GTC** désigne une modalité de passation d'un Ordre tel que visé à l'article 5.4. “GTC” est l'abréviation de “Good Till Cancelled” en anglais, qui peut être traduit par “bon jusqu'à annulation” en anglais, pour désigner le fait qu'un Ordre ait vocation à être exécuté tant qu'il n'a pas été annulé.

**Instruction** désigne toute instruction, requête ou demande donnée à Binance par un Utilisateur ou un Utilisateur Autorisé en relation avec le fonctionnement de votre Compte Binance ou pour exécuter toute Transaction, par le biais de ce support et sous la forme et la manière exigée par Binance.

**IOC** désigne une modalité de passation d'un Ordre tel que visé à l'article 5.4. “IOC” est l'abréviation de “Immediate or Cancel”, qui peut être traduit “Immédiat ou Annule” en anglais, pour désigner le fait qu'un Ordre ait vocation à être exécuté dans un temps immédiat, à défaut de quoi il devrait être annulé.

**Limite Conditionnelle** a la signification donnée à ce terme à l'article 5.3.

**Ordre à Cours Limité** (en anglais, “*limit order*”) désigne un Ordre d'achat ou de vente d'une

quantité déterminée d'un Actif Négociable à un prix supérieur ou égal au prix spécifié dans cet Ordre à Cours Limité.

**Prix Limite** a la signification donnée à ce terme à l'article 5.2.

**Ordre Animateur** (en anglais “*maker order*”) désigne un Ordre affiché dans le Carnet d'Ordres pour être Apparié avec un Ordre Preneur.

**Ordre au Marché** (en anglais, “*market order*”) désigne un Ordre d'achat ou de vente d'une quantité spécifiée d'un Actif Négociable au meilleur prix actuellement disponible pour la Paire de Trading concernée sur la Plateforme Spot, tel que décrit plus en détail à l'article 4.

**Appariement, Apparier, Apparié** (en anglais, “*matching*”) désigne le processus par lequel la Plateforme Spot Apparié un Ordre Animateur avec un Ordre Preneur pour l'exécution d'une Transaction, tel que décrit à l'article 7.

**Ordre OCO** désigne un Ordre qui combine un Ordre à Cours Limité et un Ordre à seuil de déclenchement, portant sur la même quantité du même Actif numérique, où les deux Ordres sont soumis ensemble et où l'Appariement, l'annulation ou l'expiration de l'un des Ordres déclenchera automatiquement l'annulation de l'autre Ordre. OCO est l'abréviation de One-Cancels-the-Other en anglais, qui pourrait être traduit par “*l'un annule l'autre*” en français.

**Ordre** désigne une offre d'achat ou de vente d'un Actif Négociable sur la Plateforme Spot, y compris tous les paramètres disponibles ou devant être spécifiés pour le type d'Ordre concerné.

**Carnet d'Ordres** désigne le Carnet d'Ordres d'une Paire de *Trading* donnée opéré par la Plateforme Spot.

**Type d'Ordre** désigne, pour un Ordre, les paramètres déterminant les règles régissant l'interaction de cet Ordre avec le Carnet d'Ordres, y compris, mais sans s'y limiter, le fait que cet Ordre soit un Ordre au Marché ou un Ordre à Cours Limité, le "temps en vigueur" pour les Ordres à cours limité, et tout autre paramètre pertinent.

**Actif de Cotation** désigne le deuxième Actif Négociable figurant dans une Paire de *Trading*, c'est-à-dire l'Actif Négociable dans lequel le *trading* est libellé dans le Carnet d'Ordres.

**Placé, Placer, Placement** désigne, en ce qui concerne un Ordre, (i) le fait que cet Ordre ait été reçu par la Plateforme Spot, (ii) qu'il respecte toutes les limites, tous les filtres et tous les contrôles pertinents, fixés par la Plateforme Spot et (iii) et qu'il est accepté par la Plateforme Spot pour l'Appariement conformément aux règles de la Plateforme Spot et au type d'Ordre concerné..

**Plateforme** désigne la plateforme numérique de services sur Actifs Numériques mise à disposition par Binance et accessible depuis le Site, l'Application ou par une API telle que mise à disposition des Utilisateurs. La Plateforme comprend notamment la Plateforme Spot.

**Priorité** désigne, par rapport à deux Ordres Animateurs, dans le même sens (achat ou vente) avec le même prix, l'attribut de l'Ordre Animateur qui a été ajouté en premier au Carnet d'Ordres.

**Atteint, Atteindre** signifie, en ce qui concerne un prix, que les derniers Ordres Appariés dans le Carnet d'Ordres concerné ont été Appariés à ce prix.

**Règlement** consiste à répercuter les Transactions résultant de l'Appariement des Ordres sur les comptes Binance des utilisateurs concernés en mettant à jour leurs soldes en conséquence, et le terme "**règlement**" doit être interprété en ce sens.

**Volume** signifie, en ce qui concerne une Offre ou une Demande la quantité de l'Actif de Base à acheter ou à vendre.

**Spot Trading** désigne l'activité consistant à acheter et vendre des Actifs Négociables sur la Plateforme Spot pour un Règlement immédiat, tel que détaillé dans les présentes Conditions Particulières. *Trading* signifie négociation en anglais, pour désigner l'activité consistant à acheter et vendre des actifs.

**Conditions Particulières** désigne les présentes conditions particulières applicables à l'accès et l'utilisation de la Plateforme Spot.

**Ordre à seuil de déclenchement** désigne une Instruction de soumettre un Ordre à Cours Limité au moment où et seulement si le Prix d'Arrêt .

**Stop Price** désigne le prix tel que défini à l'article 6.3. *Stop Price* pourrait être traduit par "Prix d'Arrêt" en français.

**Actifs Numériques Éligibles** désigne les Actifs Numériques qui sont disponibles dans le cadre de l'utilisation des Services Binance.

**Ordre Preneur** désigne un Ordre qui sera immédiatement Apparié avec un autre Ordre dès sa soumission à la Plateforme Spot.

**TIF** désigne la période telle que décrite à l'article 5.4. TIF est l'abréviation de "Time in Force" en anglais et peut être traduit par "*temps en vigueur*" en français..

**Actif Négociable** tout Actif Numérique Éligible et/ou toute Monnaie Fiat éligible disponible pour être *tradé* dans le cadre d'une Paire de *Trading*.

**Paire de Trading** désigne la combinaison d'un Actif de Base et d'un Actif de Cotation qui est offert au *trading* sur la Plateforme Spot.

**Règles de Trading** désignent les règles de *trading* disponibles sur <https://www.binance.com/fr/trade-rule>.

**Différence de Suivi** a la signification donnée à ce terme à l'article 6.4.

**Ordre Stop Suiveur** désigne un Ordre à Cours Limité qui ne sera soumis qu'une fois que le cours de l'actif numérique concerné aura évolué d'un montant égal ou supérieur à la Différence de Suivi par rapport au cours maximum ou minimum atteint après l'activation de l'Ordre Stop Suiveur

**Transaction** désigne la vente, l'achat ou la conclusion d'autres types de transactions, ou l'acceptation de vendre, d'acheter ou de conclure d'autres types transactions portant sur des Actifs Numériques,, d'autres actifs ou produits que Binance met à disposition sur la Plateforme Spot, ainsi que le dépôt ou le retrait d'Actifs Numériques sur votre Compte Binance ou à partir de celui-ci.

**Site** désigne le site internet <https://binance.com/fr>.

**Conditions Générales** désigne les conditions générales de vente de Binance disponibles au lien suivant: <https://www.binance.com/fr/about-legal/local-terms>.

## Annexe

### **Conditions spécifiques - *Bots de Trading***

#### **1. Bots de Trading**

Les présentes conditions spécifiques (“**Conditions Spécifiques**”) s'appliquent à l'utilisation des Bots de Trading disponibles sur la Plateforme Spot et font partie intégrante des Conditions Particulières. En cas de conflit entre les Conditions Particulières et les Conditions Spécifiques, les présentes Conditions Spécifiques prévalent.

#### **2. Spot Grid Trading (Spot sur grille)**

L'Utilisateur peut être autorisé à créer des stratégies de *Spot Trading* par le biais de la Plateforme Spot, afin de permettre l'exécution automatique de transactions sur des produits de *Spot Trading* par le biais d'outils algorithmiques sur la base de certains paramètres sélectionnés par l'Utilisateur (ci-après défini “**Stratégie de Grid Trading**”). L'Utilisateur comprend et accepte que les paramètres sélectionnés détermineront le fonctionnement de la Stratégie de Grid Trading applicable et qu'il est entièrement responsable de la détermination et de la confirmation des paramètres sélectionnés et/ou de la méthodologie d'exécution applicable à toute Stratégie de Grid Trading, que (i) ces paramètres et/ou cette méthodologie d'exécution soient suggérés ou pré-remplis sur la Plateforme, (ii) reproduits à partir d'une stratégie de grid trading existante créée par un autre Utilisateur ou (iii) créée de manière indépendante par l'Utilisateur.

Il incombe à l'Utilisateur de s'assurer que toute Stratégie de Grid Trading sélectionnée ou créée est appropriée à la lumière de ses propres objectifs et qu'elle est compatible avec les limitations ou les conditions qui peuvent s'appliquer à l'Utilisateur en ce qui concerne l'exécution d'une Transaction. L'utilisation d'une Stratégie de Grid Trading relève de l'Utilisateur et Binance ne détermine pas si une Stratégie de Grid Trading ou un paramètre est appropriée aux objectifs de l'Utilisateur. Binance ne garantit pas plus qu'une Stratégie de Grid Trading sera économiquement rentable. Tout risque associé à une Stratégie de Grid Trading est à la charge de l'Utilisateur et non de Binance.

L'Utilisateur reconnaît en outre que les performances passées d'une Stratégie de Grid Trading ne sont pas indicatives des résultats futurs de cette stratégie. Inversement, l'Utilisateur comprend et accepte que performances futures d'une Stratégie de Grid Trading peuvent ne pas coïncider ou exactement correspondre aux résultats d'une Stratégie précédemment exécutée.

En outre, l'Utilisateur reconnaît que Binance utilise de multiples stratégies de gestion des risques, notamment des coupes-circuits automatisés et manuels, ainsi que des contrôles de type “*kill-switch*”. Ces outils peuvent être activées en cas de restrictions réglementaires, de perturbation du marché et/ou de défaillance des systèmes, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'interrompre ou annuler une Stratégie de Grid Trading en cours d'exécution. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Binance ne saurait être tenue responsable des pertes subies par l'Utilisateur en raison de l'interruption ou de l'annulation d'une Stratégie de Grid Trading pour l'une de ces raisons.

Compte tenu des risques associés, il incombe aux Utilisateurs de s'assurer qu'ils comprennent parfaitement les risques liés à l'utilisation d'une Stratégie de Grid Trading et de procéder à un examen approfondi de cette fonctionnalité afin de s'assurer qu'elle leur convient.

Les transactions effectuées par le biais d'une Stratégie de Grid Trading peuvent entraîner des Frais de Transaction. L'Utilisateur s'engage à tenir compte de l'impact des Frais de Transaction sur la performance d'une Stratégie de Grid Trading avant de décider d'utiliser et de créer une Stratégie de Grid Trading.

### 3. TWAP et VP

La section qui suit concerne les Bots de Trading permettant de réaliser des Ordres sur la base des algorithmes suivants:

- "Time-Weighted Average Price" ("TWAP") ou "prix moyen pondéré en fonction du temps" en français
- "Volume-Weighted Average Price" ("VP") ou "prix moyen pondéré en fonction des volumes" en français.

L'Utilisateur comprend et accepte que les risques liés à un ordre TWAP et/ou VP incombent à l'Utilisateur et non à Binance. L'Utilisateur est notamment seul responsable de la définition de tous les paramètres pertinents d'un ordre TWAP et/ou VP.

L'Utilisateur reconnaît que Binance ne garantit pas l'exécution complète d'un ordre TWAP et/ou VP et que l'exécution d'un ordre TWAP et/ou VP dépend de facteurs échappant au contrôle de Binance. Par exemple, si le prix d'un l'Actif Numérique référencé par un ordre TWAP et/ou VP varie considérablement ou si la liquidité est insuffisante pendant l'exécution d'un ordre TWAP et/ou VP, il est possible que l'algorithme ne puisse exécuter l'ordre tel que paramétré. En outre, en cas de conditions de marché exceptionnelles ou défavorables, il est possible que l'algorithme puisse ne pas achever l'exécution de l'Ordre TWAP et/ou VP avant l'heure limite indiquée. En conséquence, la bonne exécution d'un ordre TWAP et/ou VP dépend et dépendra toujours de la liquidité disponible sur le marché, sans que Binance ne puisse systématiquement garantir une exécution au meilleur prix ou une exécution intégrale de l'ordre.

L'Utilisateur reconnaît que Binance utilise plusieurs stratégies de réduction des risques, y compris des coupe-circuits manuels et automatisés, ainsi que des contrôles de type "kill-switch". Ces dispositifs peuvent être activés en cas de perturbation du marché et/ou de défaillance d'un système, ce qui peut entraîner l'annulation anticipée d'un ordre TWAP et/ou VP avant que l'ordre n'ait été entièrement exécuté. Binance ne saurait être tenu responsable des pertes subies par l'Utilisateur en raison de l'annulation ou de la non-exécution d'un ordre TWAP et/ou VP dans ce contexte, que ce soit en partie ou en totalité.

Binance ne garantit pas que la soumission d'un ordre TWAP et/ou VP permettra de réaliser une Transaction à des conditions plus favorables qu'en passant un simple Ordre au Marché. Il incombe à l'Utilisateur de s'assurer qu'il comprend parfaitement les risques associés à

l'exécution d'un ordre TWAP et/ou VP et de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que cette fonctionnalité lui convient.

#### 4. Bot de Rééquilibrage

L'Utilisateur peut être autorisé à utiliser le service de Bot de Rééquilibrage tel que disponible sur la Plateforme pour créer une stratégie de *trading* afin d'exécuter automatiquement des transactions de type *spot* sur la base de certains paramètres sélectionnés par l'Utilisateur (ci-après défini, individuellement, une "**Stratégie de Bot de Rééquilibrage**"). L'Utilisateur peut créer une Stratégie de Bot de Rééquilibrage en sélectionnant les paramètres de *trading* disponibles, en confirmant ou en modifiant les portefeuille d'Actifs Numériques proposés et en définissant les paramètres de rééquilibrage applicables. Toute décision d'acquisition d'Actifs Numériques, de sélection de portefeuille et de sélection de paramètres relève des choix de l'Utilisateur.

En fournissant le service de Bot de Rééquilibrage, Binance ne détermine pas l'adéquation d'un portefeuille ou d'un paramètre de Bot de Rééquilibrage pour l'Utilisateur, que ce portefeuille ou ce paramètre soit suggéré ou pré-rempli sur la Plateforme ou qu'il soit paramétré par l'Utilisateur de manière indépendante. En outre, Binance ne garantit pas que la Stratégie de Bot de Rééquilibrage fonctionnera comme prévu ou qu'elle sera économiquement rentable pour l'Utilisateur. Tout risque associé à une Stratégie de Bot de Rééquilibrage incombe exclusivement à l'Utilisateur. Binance n'est pas responsable des pertes subies dans le cadre d'une Stratégie de Bot de Rééquilibrage.

L'Utilisateur reconnaît que les performances passées d'une Stratégie de Bot de Rééquilibrage ne sont pas indicatives des résultats futurs. L'Utilisateur accepte également que les performances futures d'une Stratégie de Bot de Rééquilibrage peuvent ne pas coïncider ou exactement correspondre aux résultats d'une Stratégie de Bot de Rééquilibrage précédemment exécutée.

Les transactions effectuées par le biais d'une Stratégie de Bot de Rééquilibrage peuvent entraîner des Frais de Transaction. L'Utilisateur doit prendre en compte l'impact des Frais de Transaction sur la performance du portefeuille concerné avant de décider d'utiliser le Bot de Rééquilibrage et de définir les paramètres pertinents.

Les portefeuilles de catégories d'Actifs Numériques (appelés "AI Rebalance" sur la Plateforme) sont générés sur la base de la nature des Actifs Numériques et des capitalisations de marché des Actifs Numériques concernés. Binance attribue une ou plusieurs catégories à chaque Actif Numérique en fonction des principales caractéristiques de cet Actif Numérique et du projet qui lui est associé. Pour les portefeuilles de catégories, Binance compile des portefeuilles prédéfinis pour certaines catégories d'Actifs Numériques, englobant les Actifs Numériques qui représentent les 30 % les plus importants de la capitalisation de marché totale de la catégorie concernée. Le nombre d'Actifs Numériques dans un Portefeuille de Catégorie est compris entre 2 et 10. Ce nombre dépend de la dynamique du marché au sein de la catégorie concernée. Binance peut modifier la méthodologie d'attribution des catégories et de compilation des portefeuilles de

catégories à tout moment.

Binance n'offre aucune garantie quant à l'exactitude de l'attribution d'un Actif Numérique à une catégorie, ou quant à la représentativité d'un portefeuille de catégorie par rapport au secteur associé.

## 5. Spot Dollar-Cost-Average (DCA)

Le terme DCA désigne une stratégie d'investissement qui consiste à acquérir des actifs en investissant des sommes égales à intervalles réguliers, indépendamment du prix des actifs et/ou de l'actualité des marchés.

L'Utilisateur peut utiliser le bot *Spot Dollar-Cost-Average* (ci-après défini, "**Bot DCA**") pour passer des ordres conformément à des paramètres prédéfinis. Ces paramètres définis par l'Utilisateur dictent le fonctionnement du Bot DCA. Le choix des paramètres et la décision d'acquisition d'Actifs Numériques relèvent de l'Utilisateur en toutes circonstances.

Binance ne détermine pas l'adéquation du Bot DCA avec les objectifs de l'Utilisateur. Binance ne détermine pas les paramètres du Bot DCA bot et ne fait aucune déclaration ou garantie que le Bot DCA produira des résultats économiquement rentables. Tous les paramètres par défaut ne sont pas des recommandations de paramétriser le Bot DCA de telle ou telle manière et ne sont fournis que pour des raisons pratiques à l'Utilisateur. Tout risque associé au Bot DCA incombe à l'Utilisateur et non à Binance et l'Utilisateur demeure maître des choix réalisés avec le Bot DCA.

Lorsqu'il décide d'utiliser Bot DCA et de définir les paramètres pertinents, l'Utilisateur doit tenir compte du fait qu'il n'est pas garanti que le prix de l'Actif Numérique concerné atteindra le "signal de sortie" (c'est-à-dire le prix qui déclenche l'exécution de l'ordre de prise de profit (en anglais, '*take-profit order*') dans un délai particulier ou même à tout moment. L'Utilisateur comprend et accepte la possibilité et le risque de tenir des positions qui restent en permanence déficitaire (y compris et possiblement en perte totale) et / ou qui ne deviennent rentables qu'après une période de détention prolongée.

Les transactions effectuées via le Bot DCA peuvent entraîner des Frais de Transaction. L'Utilisateur doit tenir compte de l'impact des Frais de Transaction sur les performances du *bot* concerné avant de décider d'utiliser le Bot DCA et de définir les paramètres correspondants.

## 6. Compte de Bots de Trading et Ordres de Bot de Trading

Binance peut créer des Compte distincts pour l'exécution des ordres soumis par l'Utilisateur par l'intermédiaire de certains Bots de Trading (chacun de ces comptes étant défini comme un "Compte de Bots de Trading") afin de différencier les transactions qui en résultent des transactions de Spot Trading classiques (sans recours à un Bot de Trading) conclues par l'Utilisateur par l'intermédiaire de la Plateforme (ces transactions étant régulièrement enregistrées sur le Portefeuille Spot l'Utilisateur). Si un Compte de Bots de Trading est créé pour l'Utilisateur, il sera créé automatiquement dès que l'Utilisateur entrera dans une Stratégie ou une

Transaction de Grid Trading (selon le cas) en utilisant les Bots de Trading concernés. Les détails relatifs à ce Compte de Bots de Trading seront visibles pour l'Utilisateur sur la Plateforme.

Il incombe à l'Utilisateur de surveiller chaque Compte de Bots de Trading créé en son nom et de veiller à ce que des Actifs Numériques suffisants soient alloués à chaque Compte de Bots de Trading pour satisfaire à toute les Transactions enregistrées sur ce compte (notamment en ce qui concerne le paiement des Frais de Transactions et des exigence sur les marges au titre des transactions concernées). L'Utilisateur doit surveiller les appels de marge et/ou les avis de liquidation envoyés par Binance concernant son activité sur la Plateforme afin de s'assurer qu'il comprend à quel Compte ces appels de marge et/ou avis de liquidation se rapportent. Sauf autorisation de Binance, les Actifs Numériques alloués au Portefeuille Spot d'un Utilisateur ne seront pas utilisés pour satisfaire les appels de marge ou autres paiements dus au titre des Transactions enregistrées sur un Compte de Bots de Trading.

## 7. Risques liés aux actifs numériques

Les prix des Actifs Numériques sont soumis à un risque de marché élevé et à la volatilité des prix. Les prix peuvent fluctuer considérablement d'un jour à l'autre. En raison de ces fluctuations de prix, la valeur de vos avoirs peut augmenter ou diminuer de manière significative à tout moment et vous pouvez ne pas récupérer le montant que vous avez investi à l'origine.

Par conséquent, l'Utilisateur ne doit pas réaliser de transactions ou investir des actifs qu'il ne peut pas se permettre de perdre. Il est essentiel que l'Utilisateur comprenne parfaitement les risques encourus avant de décider d'utiliser un Bot de Trading, compte tenu de ses propres ressources financières, de son niveau d'expérience et de sa propension et appétence au risque. Si nécessaire, l'Utilisateur doit demander l'avis d'un conseiller financier indépendant. Les rendements réels et les pertes subies varieront en fonction de nombreux facteurs, comme, le comportement du marché, les mouvements du marché et la taille des transactions. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur de vos investissements peut augmenter ou diminuer. Binance ne fournit pas de conseils financiers ou d'investissement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les [Conditions Générales](#) et [L'avertissement sur les risques](#).

## 8. Général

En proposant des Bots de Trading à l'Utilisateur, Binance ne fournit aucun conseil d'investissement et ne recommande aucun Bot de Trading particulier, aucune stratégie d'investissement et de trading et/ou aucun paramètre de trading comme étant approprié et/ou adapté à l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable de la décision d'utiliser ou non les Bots de Trading et de la sélection d'une fonctionnalité, d'une stratégie de trading et/ou de paramètres appropriés en fonction de ses objectifs d'investissement, de sa tolérance au risque, de sa situation financière et de ses besoins. Binance ne donne aucune garantie quant au résultat de l'utilisation d'un Bot de Trading et ne sera pas responsable envers l'Utilisateur de toute perte qui pourrait résulter de, ou en relation avec, l'utilisation d'un Bot de Trading, conformément à la

présente annexe et à la Loi Applicable.

\*\*\*